

D'autres modes d'incarcération : une unité spéciale pour les délinquants âgés et les délinquants ayant une déficience

*Le Department of Corrections de la Caroline du Sud a également essayé de s'attaquer aux problèmes particuliers des délinquants toujours plus nombreux qui ont des besoins spéciaux en installant les délinquants âgés ou avec une déficience dans une unité spécialisée. Les unités ou les établissements spécialisés offrent une solution pour la prise en considération des besoins spéciaux d'un nombre croissant de délinquants.*

*Le Department of Corrections a pris conscience de l'accroissement du nombre de délinquants âgés et ayant des besoins spéciaux depuis 1970, lorsqu'il a inauguré un établissement à sécurité minimale conçu pour être un foyer de personnes âgées accueillant des détenus. Certains détenus ayant une déficience ont fini par être logés dans cet établissement. Devenue trop nombreuse pour les locaux, cette population a déménagé dans le State Park Correctional Center en 1983, qui est un établissement à sécurité minimale conçu pour accueillir quelque 400 détenus des deux sexes et de tout âge. Il gère une unité pour les détenus âgés ou ayant une déficience. Délinquants ayant des besoins spéciaux* Le Department of Corrections de la Caroline du Sud a défini la notion de déficience de façon à inclure les délinquants ayant une déficience physique ou intellectuelle qui limite de façon appréciable leur aptitude à fonctionner de manière autonome dans la population carcérale ordinaire. Selon la définition, les détenus considérés comme ayant une déficience doivent avoir au moins deux caractéristiques de la liste suivante:

- incapacité de mener une existence indépendante;
- incapacité d'autodétermination;
- problèmes de la vue, perte auditive ou difficultés d'élocution;
- capacité d'apprentissage limitée;
- inadaptation sociale et affective;
- mobilité réduite;
- problèmes de santé chroniques;
- problèmes de santé aigus;
- nécessité d'une étroite surveillance médicale.

Toutefois, les détenus ayant une déficience continuent à être intégrés à la population ordinaire tant qu'ils sont en mesure de fonctionner dans ce cadre. Ils sont transférés à l'unité spéciale lorsqu'ils ne peuvent plus supporter le milieu carcéral habituel.

De même, les détenus ayant une déficience qui présentent plus de risques pour la sécurité peuvent être transférés dans une unité spéciale d'établissement à sécurité moyenne ou maximale. Les programmes Bien que le fait de loger sous le même toit des détenus des deux sexes et de tout âge puisse présenter certaines difficultés, cela crée un milieu de vie plus normal. Le personnel a le souci de la dignité des résidents et les traite avec respect en utilisant la formule de politesse «monsieur» ou «madame» et les détenus adoptent la même attitude.

L'atmosphère est simple et détendue, mais la vie quotidienne n'en est pas moins structurée en fonction

d'activités routinières. Les détenus sont tenus de se lever et de demeurer habillés toute la journée, de tenir leur chambre en ordre, d'assister aux repas et aux visites médicales ainsi que de participer aux activités.

L'établissement de programmes individualisés est indispensable étant donné que les détenus ont divers intérêts et aptitudes. Le personnel administratif doit être créatif dans l'affectation des tâches, et souvent ces tâches doivent être adaptées en fonction de certaines limites des détenus.

Cependant, tous les détenus travaillent dans les limites imposées par leur état de santé. Les détenus âgés de 65 ans ou plus peuvent prendre leur retraite, mais les crédits du travail (une façon de réduire la peine du détenu) ne peuvent être accumulés que par ceux qui occupent un emploi.

Au lieu des activités professionnelles traditionnelles des détenus, on met parfois l'accent sur des activités de loisirs qui peuvent par la suite déboucher sur une industrie artisanale, un travail à temps partiel ou un hobby. Les détenus s'adonnent au jardinage, au travail du bois, à la vannerie et à d'autres activités manuelles. Des soins médicaux assurés 24 heures sur 24 constituent un volet extrêmement coûteux de l'unité spécialisée. Les détenus ont de nombreux problèmes de santé qui nécessitent des rendez-vous chez le médecin, l'hospitalisation, la prise de médicaments et des traitements.

Il faut affronter la mort et la perte quotidiennement. Le vieillissement et la détérioration physique qu'il entraîne sont un rappel constant de la fragilité de la vie et la perte de liberté des détenus rend particulièrement difficile le face à face avec la mort et la maladie. La réintégration dans la collectivité Il est pratiquement impossible d'établir un projet de sortie car de nombreux délinquants sont incapables d'occuper un emploi à plein temps et c'est souvent là une condition obligatoire de la libération conditionnelle ou de la probation. Le personnel a pour mission d'aider les détenus ayant des besoins spéciaux à préparer leur libération et il s'efforce d'en modifier les critères afin qu'il soit tenu compte des limitations de ces personnes.

La réintégration dans la collectivité est encore compliquée par le fait que les délinquants âgés sont souvent sans famille ou ont perdu le contact avec elle; ils se retrouvent donc sans foyer. Souvent, ils n'ont qu'un petit revenu et parfois même aucun puisqu'ils n'ont pas été en mesure de cotiser à un régime de sécurité sociale ou de se constituer un fonds de retraite.

---

Adaptation de l'article de ANDERSON, J. et McGEHEE, R.D. «South Carolina Strives to Treat Elderly and Disabled Offenders», *Corrections Today*, vol. 53, n° 5, 1991, p. 124-127.